

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2014 – 19 H 30

L'an deux mil quatorze, le mardi trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de M. QUELVEN Pierre, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Pierre QUELVEN	M. Christian MEURANT
Mme Hélène BRADU	Mme Colette KEMPENEERS
Mme Lydia LE BLANC	M. Laurent RANVIAL
M. Thomas NOUALHAGUET	M. Rodolphe HEURLIER
M. Christophe GUILLIN	Mme Christine PRETERRE
M. Jean-Marc ESDRAS	

Nombre de Conseillers en exercice :	11	Date de convocation :	31 octobre 2014
Nombre de Conseillers présents :	11		
Nombre de Conseillers votants :	11		

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- M. Thomas NOUALHAGUET est nommé Secrétaire de Séance

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL ET DETR 2015 :

1. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention pour l'aménagement de l'allée du Monument auprès du Conseil Général pour l'année 2015, à savoir :

Subvention CG :	2 140.10 €
Commune :	4 993.55 €

Total H.T.	7 133.65 €

2. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention pour la remise en état de l'alimentation en eau potable mairie - école auprès du Conseil Général pour l'année 2015, à savoir :

▪ Subvention CG :	1 608.96 €
▪ Commune :	3 754.24 €

Total H.T.	5 363.20 €

3. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de demander l'attribution d'un abri voyageurs pour les lycéens et les collégiens auprès du Conseil Général de l'Oise pour l'année 2015

- de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour l'année 2015 pour la signalisation du nouvel abri voyageurs

Panneaux de signalisation

▪ Subvention CG :	623.67 €
▪ Commune :	935.49 €

Total H.T.	1 559.16 €

4. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention pour l'aménagement de l'allée du Monument auprès de la DETR pour l'année 2015, à savoir :

Subvention DETR :	2 853.46 €
Commune :	4 280.19 €

Total H.T.	7 133.65 €

5. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention pour la remise en état de l'alimentation en eau potable de la mairie - école auprès de la DETR pour l'année 2015, à savoir :

▪ Subvention DETR :	2 145.28 €
▪ Commune :	3 217.92 €

Total H.T.	5 363.20 €

6. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention pour la création d'une prise pompier pour pompage dans la mare communale auprès de la DETR pour l'année 2015, à savoir :

▪ Subvention DETR :	1 493.00 €
▪ Commune :	1 493.00 €

Total H.T.	2 986.00 €

DÉLIBÉRATION ADTO DÉSIGNATION REPRÉSENTANT - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL :

Le Conseil Municipal

VU les articles L. 1524-5 et L.1524-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

- désigne M. Pierre QUELVEN comme représentant aux Assemblées Générales et Spéciales des actionnaires minoritaires de la Société ADTO

- accepte l'augmentation du capital social de la société

- renonce au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise

RÉSULTATS COMMISSION TRAVAUX :

1. ENFOUISSEMENT DE LA CITERNE INCENDIE : au vu des photos étudiées, avec 6 voix Pour, 2 Abstention et 3 Contre, le Conseil Municipal opte pour la citerne enterrée, même si le coût est plus élevé (subventionné à 50% par la DETR), d'un point de vue sécuritaire et esthétique.

2. ALLÉE DU MONUMENT – TRAVAUX EAU POTABLE – CANNE INCENDIE : le Conseil Municipal a demandé des subventions pour ces travaux et décide de les valider même sans accord de subvention.

3. ÉCHANGE DE TERRAIN : suite à la proposition des consorts Leroux pour un échange de terrain entre eux et la commune, le Conseil Municipal met le projet à la réflexion et se rendra sur site. La décision est reportée à un prochain conseil.

DIVERS :

M. QUELVEN informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 26 novembre à 10 h 00 concernant le diagnostic de la station d'épuration. Au vu de l'heure, beaucoup de conseillers ne pourront être présents mais le compte rendu de l'ADTO leur sera diffusé.

M. QUELVEN explique que les ATSEM qui s'occupent des NAP à La Villeneuve sous Thury ont demandé l'aide d'un encadrant du CSR de Betz. Ce dernier a communiqué les chiffres prévisionnels avec et sans encadrant pour la répartition aux communes, à savoir :

- 16 922 € sans animateur CSR Maternelle et 19 926 € avec 1 animateur CSR Maternelle du 1^{er} septembre au 30 juin. (pour rappel, le coût pour les familles est de 12 € par enfant et par trimestre)

COMMUNES	CHARGES	Nb HABITANTS	RÉPARTITION (charges/2)x(nb hab/total hab)	Nb ÉLÈVES	RÉPARTITION (charges/2)x(nb élèves/total élèves)	TOTAL (répartition hab + répartition élèves)
THURY EN VALOIS	16 922 €	477	4 148	59	4 992	9 140
CUVERGNON LA VILLENEUVE		324	2 817	28	2 369	5 186
		172	1 496	13	1 100	2 596
TOTAL		973	8 461	100	8 461	16 922

COMMUNES	CHARGES	Nb HABITANTS	RÉPARTITION (charges/2)x(nb hab/total hab)	Nb ÉLÈVES	RÉPARTITION (charges/2)x(nb élèves/total élèves)	TOTAL (répartition hab + répartition élèves)
THURY EN VALOIS	19 926 €	477	4 884	59	5 878	10 762
CUVERGNON LA VILLENEUVE		324	3 318	28	2 790	6 108
		172	1 761	13	1 295	3 056
TOTAL		973	9 963	100	9 963	19 926

M. QUELVEN précise également que l'Etat aide les communes rurales pour cette 1^{ère} année avec un minimum de 50 € par élève, pouvant aller jusqu'à 90 € maximum.

M. QUELVEN demande quelle est la décision du Conseil Municipal concernant la demande de convention du Centre Social Rural en fonction des propositions (épicerie solidaire, accueil de loisirs, RAM etc.). Avec 10 voix Pour, 0 abstention et 1 Contre, le Conseil Municipal choisit l'option A qui est l'aide à l'épicerie solidaire (coût de 4€ par habitant et par an).

M. QUELVEN fait part de la demande d'attribution de numéros de rue suite à la division des bâtiments lors de la vente de l'ancienne boulangerie. Des renseignements seront pris auprès de la DDT pour savoir comment procéder.

M. MEURANT demande qu'une réflexion urgente soit faite pour l'installation d'un nouveau columbarium car il n'y a plus qu'une place disponible actuellement. Une commission sera créée pour étudier toutes les possibilités.

M. GUILLIN informe le Conseil que le site internet de la commune est toujours en phase d'élaboration mais peut donner dès maintenant son adresse : <http://www.thuryenvalois.fr>.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 15.

Fait à Thury en Valois le 25 novembre 2014
Le Maire - Pierre QUELVEN

